



Résolutions générales congrès 2017

L'UNSA-IESSA se félicite de la signature du dernier protocole qui a permis de garder une DGAC unie dans la Fonction Publique d'Etat tout en préservant les effectifs de la DGAC. De plus, cet accord a permis des avancées sociales significatives pour le corps des IESSA. L'UNSA-IESSA continuera son action sur la base de ces trois principes.

L'UNSA-IESSA prend note des positions récentes de la Justice sur le droit de grève et du Préfet de la Haute-Garonne pour requérir un IESSA en pleine nuit. Ce jugement et cette décision se basent à chaque fois sur le lien direct des IESSA avec la sécurité des vols.

L'UNSA-IESSA a toujours eu conscience de l'importance vitale des IESSA dans le domaine de la cyber-sécurité. La loi de programmation militaire et l'arrêt du Premier Ministre sur les OIV ne font que renforcer ce caractère impérieux. L'UNSA-IESSA regrette que cette évidence ne soit pas encore partagée par la DGAC.

L'UNSA-IESSA est particulièrement inquiet du retard pris dans les projets de modernisation technique, en particulier SYSAT et 4-FLIGHT. Ce retard cumulé au vieillissement des systèmes nous rapproche de l'accident industriel. Des solutions pragmatiques, s'appuyant sur l'expertise des IESSA de la DTI et des centres opérationnels, doivent être trouvées et mises en œuvre.

L'UNSA-IESSA continuera d'informer et de défendre sur les risques psychosociaux et la souffrance au travail. L'UNSA-IESSA veillera plus particulièrement au risque de « burn-out » lié à la surcharge de travail, conséquence directe de l'augmentation des missions et des départs à la retraite.

L'UNSA-IESSA continuera à inciter la DGAC et le Ministère à reconnaître toutes nos sujétions : le travail posté, le travail de nuit, les horaires décalés, la modulation importante du cycle de travail...

L'UNSA-IESSA portera une attention particulière au respect des prérogatives du corps concernant l'installation, l'intégration, la conduite technique et la maintenance de l'ensemble des systèmes opérationnels de la DSNA.



L'UNSA-IESSA défend une grille PPCR de 3 grades valorisant tout le corps. Le BN pourra utiliser tous les moyens nécessaires afin d'atteindre cet objectif.

L'UNSA-IESSA, relève l'importance des échéances techniques pour la région parisienne, le projet Grand Paris et les JO 2024.

Au vu de ces contraintes, l'UNSA-IESSA demande le maintien de l'ancienneté lors des mutations entre services de la région Ile de France. L'UNSA-IESSA exige également l'augmentation de la prime de spécificité CDG et sa généralisation à l'ensemble des services techniques de la région Ile-de-France.

L'UNSA-IESSA demande la généralisation du HEA à 58 ans dès 2020 avec un objectif de 50 ans pour 2025.

L'UNSA-IESSA revendique que la DTI et l'ENAC soient considérées réorganisées au sens du protocole 2016 et que de véritables parcours d'expertise et d'enseignement soient mis en place.

L'UNSA-IESSA requiert la généralisation des mesures protocolaires aux subdivisions PIE, ces dernières restant intégrées à leur service technique pour répondre aux spécificités des installations de chaque SNA.

L'UNSA-IESSA réclame que les CUTAC techniques soient ouverts à tous les services hors DSNA.

L'UNSA-IESSA sera force de proposition auprès de SDRH afin de permettre aux IESSA natifs des régions d'Outremer exclus des règles des congés bonifiés de bénéficier de nouvelles règles d'ancienneté lors d'une demande de mutation.

L'UNSA-IESSA veillera à préparer les prochaines élections avec toutes les composantes de l'UNSA, pour permettre à l'UNSA d'être un acteur incontournable de la démocratie sociale de la DGAC.